

Conseil municipal du jeudi 19 septembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

09) Del2024-069. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire.

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, et n° 2022-049 du 2 septembre 2022.

- démolition de la ruine 44 rue de la Palue par l'Entreprise Bigoudène de Terrassement pour un montant de 8 400 € TTC
- Commande de produits d'entretien chez Gama 29 pour 1 263,16 € TTC
- remplacement de potelets chez Hélios Bretagne pour un montant de 1 008 € TTC
- commande de bois de menuiserie chez Armor Bois pour 1 227,76 € TTC
- marquage routier par Hélios Bretagne pour un montant de 5 941,56 € TTC
- fourniture et pose d'un columbarium par Dignité funéraire pour un montant de 6 339 € TTC.

Le Conseil municipal en prend acte.

Fait au Guilvinec, le 19/09/2024

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE MAIRE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Le Guilvinec. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE GUILVINEC' and 'LE GUILVINEC' around the perimeter, with a central emblem. A large, dark ink signature is written over the stamp.